

ARRETE DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT SUR LA PLACE JEAN-LOUIS BAZERQUE

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande de M. et Mme FRICOT en date du 29 août 2022,

Considérant les arrêtés n°ADM 56.2022 et ADM 57.2022 en date du 05 septembre 2022 portant autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire et permis d'occupation du domaine public à M. et Mme FRICOT pour le vendredi 2 décembre 2022 et le samedi 3 décembre 2022 de 08 heures à 20 heures,

Considérant que pour permettre la mise en place d'un stand de vente de champagne et assurer la sécurité des exploitants, des clients et des usagers du parking, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1 : Des places de stationnement situées au fond de la contre-allée de la place Jean-Louis Bazerque le long de la rue des Ecoles seront exceptionnellement interdites au stationnement les vendredi 2 décembre 2022 et samedi 3 décembre 2022 de 08 heures à 20 heures.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur le site est à la charge du requérant.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 22 novembre 2022

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX